



Marseille, le 20 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT: RÉQUISITION DE STATIONS-SERVICE POUR LES SERVICES PRIORITAIRES: MESURE PROLONGÉE JUSQU'AU 24 OCTOBRE INCLUS

Comme au niveau national, la situation des stations-service s'améliore progressivement sur l'ensemble du département. Néanmoins, afin d'assurer la continuité du service public, la préfète de police, en accord avec le préfet des Bouches-du-Rhône, prolonge, jusqu'au 24 octobre 2022 inclus, la réquisition de certaines stations-service pour les services prioritaires, listés en annexe.

Les stations concernées sont les suivantes, sur la plage horaire de 6h00 à 12h00 :

Carrefour:

- Marseille Bonneveine (13008)
- Vitrolles
- La Ciotat
- Salon-de-Provence
- Aix-en-Provence La Pioline

TotalEnergies:

- Marseille les Olives (13013)
- Arles relais pont Van Gogh

Auchan:

Aubagne Gémenos

Les services de la direction départementale de la sécurité publique sont chargés d'assurer le respect de ces mesures.

Le préfet des Bouches-du-Rhône et la préfète de police appellent les usagers de la route à faire preuve de civisme et de solidarité.

Contact presse:

LISTE DES SERVICES PRIORITAIRES

A – Professions médicales et paramédicales

- Médecins, personnels hospitaliers, SAMU, SMUR, infirmiers libéraux
- Ambulances privées
- Taxis conventionnés par l'assurance maladie
- Grossistes, réparateurs pharmaceutiques, pharmaciens
- Transport de produits sanguins
- Activités sociales (aide à domicile)
- Transport de personnes à mobilité réduite

B – Services publics

- Police et gendarmerie nationales
- Pompiers (Bataillon de marins-pompiers de Marseille et service départemental d'incendie et de secours)
- Agence régionale de santé
- Centre en route de la navigation aérienne sud-est
- Direction interrégionale de la mer Méditerranée
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction départementale des territoires et de la mer
- Service des douanes
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale des finances publiques
- Justice tribunaux administration pénitentiaire avocats exerçant des permanences
- Militaires
- Service du déminage
- Préfectures et sous-préfectures
- Direction des routes du Conseil départemental
- Polices municipales

C - Services de maintenance et de sécurité

- ENEDIS RTE GRT GRDF
- Opérateurs de téléphonie fixe et mobile propriétaires de réseaux
- SNCF
- Distributeurs d'eau potable
- Personnels indispensables, chargés de la maintenance et de la sécurité (sites SEVE-SO – CEA)
- Véhicules municipaux d'intervention prioritaire

D - Autres

- Services funéraires
- La Poste